

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 31 mars 2019, qui font apparaître un actif net de **2.683.623** dinars pour un capital de **2.569.116** dinars et une valeur liquidative égale à **104,870** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 15,56 % de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
- Les emplois au titre de la société « UBCI » représentent 11,60% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
- Les valeurs mobilières représentent 58,26% du total des actifs de Millenium Obligataire SICAV, ce taux est inférieur au taux de 80% fixé par le code des organismes de placement collectif.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 17 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2019
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 575 049	5 055 325	3 979 902
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	300 822	-
b - Obligations et valeurs assimilées		1 575 049	4 754 503	3 979 902
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 128 212	1 077 844	43 983
a - Placements monétaires		-	403 392	-
b - Disponibilités		1 128 212	674 452	43 983
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	20	20	20
a - Débiteurs divers		20	20	20
b - Immobilisations nettes		-	-	-

TOTAL ACTIF	2 703 281	6 133 189	4 023 905
--------------------	------------------	------------------	------------------

PASSIF

PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	7 345	10 896	8 199
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	12 313	18 143	11 621

TOTAL PASSIF	19 658	29 039	19 820
---------------------	---------------	---------------	---------------

ACTIF NET

CP 1 – Capital	4.1.8	2 569 119	5 873 516	3 864 764
CP 2 - Sommes distribuables		114 504	230 634	139 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		92 655	178 283	3
b - Sommes distribuables de la période		21 849	52 351	139 318

ACTIF NET	2 683 623	6 104 150	4 004 085
------------------	------------------	------------------	------------------

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	2 703 281	6 133 189	4 023 905
----------------------------------	------------------	------------------	------------------

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2019

(Unité : en dinars)

		Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	Note			
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	41 220	57 697	209 680
a - Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 220	57 697	209 680
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	241	13 330	18 230
a- Intérêts sur comptes courants		241	358	1 204
b - Revenu des autres placements monétaires		-	12 972	17 026
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 461	71 027	227 910
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(7 344)	(10 897)	(37 140)
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 117	60 130	190 770
CH 3 - Autres charges	4.2.4	(2 145)	(6 868)	(15 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 972	53 262	175 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(10 123)	(911)	(36 403)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		21 849	52 351	139 318
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 123	911	36 403
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(1 616)	513	(2 862)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		54 029	(1 403)	(8 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(55 645)	1 916	5 785
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		30 356	53 775	172 859

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2019

(Unité : en dinars)

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>			
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	30 356	53 775	172 859
a - Résultat d'exploitation	31 972	53 262	175 721
b - Variation des plus (ou moins) values portent./titres	54 029	(1 403)	(8 647)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(55 645)	1 916	5 785
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-	(145 408)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 350 818)	(308 715)	(2 382 456)
a - Souscriptions	894 754	618 006	4 022 609
- Capital	855 300	593 500	3 900 600
- Régularisation des sommes non distribuables	3 487	3 044	19 253
- Régularisation des sommes distribuables	35 967	21 462	102 756
b - Rachats	(2 245 571)	(926 721)	(6 405 065)
- Capital	(2 144 200)	(890 700)	(6 193 200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 615)	(4 580)	(30 766)
- Régularisation des sommes distribuables	(92 756)	(31 441)	(181 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 320 462)	(254 940)	(2 355 005)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a - en début de période	4 004 085	6 359 090	6 359 090
b - en fin de période	2 683 623	6 104 150	4 004 085
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - en début de période	38 479	61 405	61 405
b - en fin de période	25 590	58 433	38 479
VALEUR LIQUIDATIVE	104,870	104,464	104,059
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,78%	0,87%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le CMF le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 575 049 dinars au 31 mars 2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	28 580	29 121	1,08%
BTK 2012-1 B	500	7 145	7 280	0,27%
BTK 2012-1 B	8 000	114 320	116 483	4,31%
EO ATB SUB 2017 CAT A	2 000	200 000	200 671	7,42%
EO ATL 2013-1	10 000	400 000	420 508	15,56%
EO BTE 2009	100	1 000	1 023	0,04%
EO BTE 2009	4 900	48 510	49 892	1,85%
EO BTE 2009	100	1 000	1 023	0,04%
EO UBCI 2013	2 500	100 000	104 546	3,87%
EO UBCI 2013	5 000	200 000	209 092	7,73%
TOTAL		1 100 555	1 139 637	42,16%
BTA				
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	376 791	13,94%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 355	1,38%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 265	0,79%
TOTAL		437 988	435 412	16,11%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		1 538 543	1 575 049	58,26%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 538 543	1 575 049	58,26%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1 128 212 dinars au 31 mars 2019, réparti comme suit :

DESIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES	0	0	0
DISPONIBILITES	1 128 212	1 128 212	41,73%
TOTAL GÉNÉRAL	1 128 212	1 128 212	41,73%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2019, le ratio susvisé s'élève à 41,73%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2019 une valeur comptable de 1 575 049 DT, soit 58,26% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres		Total	% Actif
	Obligations	BTA		
ETAT	-	435 412	435 412	16,11%
BTK	152 883		152 883	5,66%
ATB	200 671		200 671	7,42%
ATL	420 508		420 508	15,56%
BTE	51 938		51 938	1,92%
UBCI	313 638		313 638	11,60%
Total	1 139 637	435 412	1 575 049	58,26%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 31 mars 2019 un solde de 20 dinars contre le même montant au 31 mars 2018 et se détaille comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20	20
Total des autres actifs	20	20	20

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 mars 2019 un solde de 7 345 dinars contre 10 896 dinars au 31 mars 2018 et se détaille comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Dépositaire	1 761	1 816	1 800
Gestionnaire	5 584	9 080	6 399
Total des opérateurs créditeurs	7 345	10 896	8 199

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31 mars 2019 un solde de 12 313 dinars contre 18 143 dinars au 31 mars 2018 et se détaille comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Impôts à payer	(126)	55	30
Impôts à payer au titre de la contribution sociale de solidarité	-	-	200
Commissaire aux comptes	10 795	16 407	10 008
CMF (redevance & Publication)	1 598	1 635	1 331
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	34	34	40
Total	12 313	18 143	11 621

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	855 300
Nombre de titres émis	8 553
Nombre d'actionnaires nouveaux	334

Rachat effectués

Montant (en nominal)	2 144 200
Nombre de titres rachetés	21 442
Nombre d'actionnaires sortant	13 223

Capital au 31 Mars 2019

Montant (en nominal)	2 559 000
Nombre de titres	25 590

–Capital en nominal au 31 Mars 2019	2 559 000
–Sommes non distribuables*	(6 745)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	16 864
Capital au 31 Mars 2019	2 569 119

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	54 029
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 645)
Frais de négociation de titres	-
Résultat non distribuable :	(1 616)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	3 487
Régularisation des S.N.D sur rachats	(8 615)
Régularisation des S.N. D	(5 129)
Sommes non distribuables	(6 745)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 41 220 dinars contre 57 697 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	41 220	57 697	209 680
Total	41 220	57 697	209 680

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 241 dinars contre 13 330 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes courants	241	358	1 204
Revenus des comptes de dépôt	-	-	-
Revenus des autres placements monétaires	-	12 972	17 026
Total	241	13 330	18 230

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 7 344 dinars contre 10 897 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	5 584	9 080	29 943
Rémunération du dépositaire	1 760	1 817	7 197
Total	7 344	10 897	37 140

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2019 au 31.03.2019 à 2 145 dinars contre 6 868 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	938	1 526	5 032
Rémunération commissaire aux comptes	785	4 860	7 988
Publicité et publications	322	322	1 305
Agios, frais bancaires et autres charges	18	18	73
Impôts et taxes	82	142	452
Contribution sociale de solidarité	-	-	200
Total	2 145	6 868	15 049

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.